



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction régionale des Finances Publiques du
Centre Val de Loire et du département du Loiret
Pôle d'évaluation domaniale

Cité administrative Coligny – BAT P3
131 rue du Faubourg Bannier
CS 54211
45042 ORLEANS Cedex 1
Téléphone : 02 18 69 53 12
Mél. : drfip45.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Thierry CADOT
Téléphone : 02 18 69 53 71
courriel : thierry.cadot@dgfip.finances.gouv.fr

V/Réf : DS n° 11816726 DS n° 25596285
N/Réf : OSE n° 2023-45208-20806 OSE n° 2025-45208-56556

Le 31/07/2025

La Directrice régionale des Finances
publiques du Centre Val de Loire et du Loiret

à

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE
ET RIVES DU LOING

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2023-45208-20806 du 18/04/2023.

Par une saisine en date du 30/07/2025, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale de plusieurs bâtiments situés dans l'enceinte de l'ancienne école de gendarmerie, dénommée « Caserne Gudin », au 106 rue André-Coquillet, sur la commune de Montargis.

Le bâtiment n°7 (dit de l'Horloge) est classé au titre des monuments historiques par décret du 20/07/2022, tandis que les bâtiments 6, 8, 18, 19, 20 et 21 sont non classés et destinés à être démolis, en vue de leur cession.

Lesdits bâtiments figurent au cadastre, sur la parcelle AP 131, avec une emprise d'environ 11 690 m² sur une superficie totale de 39 756 m².

Lors de votre saisine, vous indiquez que le précédent avis n° 2023-45208-20806 du 18/04/2023, est désormais révolu.

Vous nous précisez également qu'aucune modification significative concernant le bien, n'est par ailleurs intervenue depuis la précédente évaluation par le PED.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, la **valeur vénale fixée à 200 000 €**, est reconduite.

Le présent avis est valable jusqu'au 31/12/2026.

Pour la Directrice régionale des Finances publiques, et par délégation,

Le Responsable du Pôle d'Évaluation Domaniale

Thierry CADOT

Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.